Les archives d'un crime de masse : comment « traiter » les archives de la traite négrière française ?

Louis-Gilles Pairault

Le port de La Rochelle fut au XVIIIe siècle le deuxième port négrier de France. Situées dans cette ville, les Archives départementales de la Charente-Maritime conservent un fonds exceptionnel de sources qui illustrent le fonctionnement de la traite vue de France, et témoignent de ce commerce souvent très lucratif, véritable « crime ordinaire », intégré dans un vaste système d'échanges mondialisés. Davantage que l'histoire de la traite et de ses conséquences jusqu'à nos jours – aspects bien étudiés par ailleurs – la réflexion porte sur le rôle des archives et leur utilisation auprès du public. Si l'on croit que la justice et la réconciliation passent nécessairement par l'existence et l'utilisation d'archives exploitables, si l'on pense que les archives ont un rôle décisif à jouer dans le cas de violations massives des droits humains, alors comment évoquer ce « crime de masse » à travers ces documents ? Le problème se pose d'autant plus qu'ils sont largement issus de ceux qui ont perpétré le crime, non de ceux qui l'ont subi. Comment les utiliser, dès lors, pour « témoigner » au nom des esclaves ? Comment remédier aux importantes lacunes dans ces fonds ? Quel discours pédagogique peut-on tenir à destination des Européens d'aujourd'hui pour leur faire appréhender une réalité éloignée, ou déformée par des enjeux actuels ? Comment tenir compte de l'hypersensibilité sur cette question, tout en évitant les récupérations anachroniques ou les surinterprétations ?

Cette présentation s'inscrit dans le cadre de l'un des thèmes du Congrès organisé par le Conseil International des Archives de 2016 à Séoul (Corée du sud), intitulé « utilisation de documents et d'archives à des fins juridiques, de défense et de promotion ou dans le cadre de processus de réconciliation ». L'axe de cet article est donc la question de l'utilisation des documents d'archives dans le cadre de processus de réconciliation, à partir du cas particulier des documents conservés dans le dépôt des Archives départementales de la Charente Maritime, situé à La Rochelle.

L'histoire de la traite et de ses conséquences jusqu'à nos jours est très étudiée par les historiens, sociologues, politologues¹. Les sources d'archives elles-mêmes sont connues et

Louis-Gilles Pairault est archiviste-paléographe, et conservateur en chef du patrimoine. Il a dirigé de 2003 à 2013 les Archives de la Ville de Nice (Alpes-Maritimes, France). Il est actuellement directeur des Archives départementales de la Charente-Maritime, en poste à La Rochelle. Il a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels : La Charente-Maritime, Paris, Jean-Paul Gisserot, 2016 ; Le Saut des Français, Ouest-France, 2012 ; Le Choix des couleurs : quand Nice devint française, Mémoires millénaires, 2010.

1 Voir notamment, sur la traite en général : COTTIAS Myriam, CUNIN Elisabeth, MENDES DE ALMEIDA Antonio (dir.), Les traites et les esclavages : perspectives historiques et contemporaines, Paris, Karthala, 2010, 389 p.; DORIGNY Marcel et ZINS Max-Jean (dir.), Les traites négrières coloniales : histoire d'un crime, Paris, Cercle d'art, 2009, 263 p.; PÉTRÉ-GRENOUILLEAU Olivier, Les traites négrières : essai d'histoire globale, Paris, Gallimard, 2004, 468 p. Et sur la traite négrière spécifiquement rochelaise : AUGERON Mickaël et CAUDRON Olivier (dir.), La Rochelle, l'Aunis et la Saintonge face à l'esclavage, Paris, Les Indes Savantes, 2012, 341 p., et DEVEAU Jean-Michel, La traite négrière rochelaise, Paris, Karthala, 1990, 334 p.

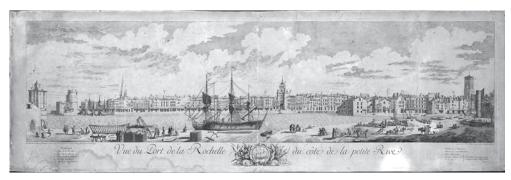


Figure 1 : Le port de la Rochelle vu du côté de la Petite Rive, mi-XVIIIe siècle. Arch . dép. Char. – Mar ; 1 Fi La Rochelle 116.

présentées². Davantage que l'histoire de la traite et de ses conséquences jusqu'à nos jours, c'est le rôle des archives et de leur utilisation auprès d'un public européen qui est au centre de notre réflexion : quel rôle, quelle utilisation, quelle utilité des archives auprès du public européen d'aujourd'hui ? Et quelle contribution peut-on faire – modestement – à un processus de réconciliation – nationale mais aussi internationale ?

La traite négrière française et rochelaise

Le port français de La Rochelle contribua particulièrement au commerce d'esclaves appelé « traite négrière », puisqu'il fut au XVIIIe siècle le deuxième port négrier de France, loin derrière Nantes, mais devant Bordeaux. Au 18e siècle, 427 navires négriers sont partis de La Rochelle, à destination de l'Amérique, principalement de Saint-Domingue (l'actuelle Haïti). Avec toutes les précautions d'usage, on estime à 130 000 le nombre de Noirs transportés par les navires rochelais, depuis le golfe de Guinée (Sénégambie, Haute et Basse Guinée, côte d'Angole)³.

Il s'agit d'un commerce souvent très lucratif, un véritable « crime ordinaire », intégré dans un vaste système d'échanges mondialisés, et plus précisément dans un système proprement « colonial ». Ce système est composé de nombreux rouages, et alimente toute une économie : chantiers navals, ateliers, magasins, commerçants, assureurs, hommes de loi, financiers, comptables, paysans, matelots, portefaix ... C'est toute une population qui en vit, et pas seulement les armateurs et les marins. C'est aussi un système capitaliste, qui associe de nombreux partenaires et peut entraîner de très gros bénéfices. C'est ainsi que de grandes familles d'armateurs (les Admyrauld, Rasteau, Garesché, Fleuriau ...) s'y sont enrichies, comme en témoignent les hôtels particuliers – et même les bâtiments publics – qu'ils font construire, et les plantations qu'ils possèdent à Saint-Domingue.

Les premières expéditions de traite rochelaise ont commencé tôt dans l'histoire de la traite européenne : dès la fin du XVIe siècle, en 1594–1595, on relève la première mention

² Voir l'excellent Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, Archives de France, La Documentation française, 2007, disponible en ligne (et en plusieurs langues) sur le Portail européen des archives : https://www.archivesportaleurope.net/ead-display/-/ead/pl/aicode/FR-SIAF/type/sg/id/FRDAF esclavage001;jsessionid=4A8534CC749D0767ED86852A5282A4, consulté le 4 décembre 2016.

³ Voir Le commerce triangulaire et la traite négrière rochelaise, La Rochelle, Archives départementales de la Charente-Maritime, dossier pédagogique, 2014.

d'une expédition négrière rochelaise (vers le Brésil). En 1635, la France prend possession de la Guadeloupe et de la Martinique, qui ont besoin d'une main d'œuvre que l'on va chercher en Afrique : entre 1643 et 1692 on relève déjà 45 expéditions négrières rochelaises. Cependant, la traite négrière française va vraiment se développer partir de la toute fin du XVIIe siècle, avec la prise de possession par la France de la partie occidentale de Saint-Domingue (en 1697), qui devient bientôt le premier producteur mondial de sucre et de café. La guerre de Succession d'Espagne (1702–1714) empêche d'abord le développement de ce commerce. Mais dès la fin des hostilités, en 1716, le gouvernement français autorise les particuliers « à faire librement le commerce des nègres » (alors qu'auparavant ce commerce était encadré par des monopoles). La traite va désormais connaître un essor considérable. On note ainsi, entre 1710 et 1730, 36 expéditions négrières rochelaises. Dès 1719 y est fondée la Chambre de commerce, lieu principal des négociations et des arbitrages commerciaux. Une véritable prospérité découle de ce commerce, et inonde La Rochelle et son arrière-pays. Entre 1730 et 1770, pas moins de 206 expéditions négrières partent de La Rochelle, qui est alors l'un des principaux ports de commerce français. En 1763, un événement historique sans rapport direct va encore augmenter l'ampleur de la traite négrière : la perte du Canada, conquis par les Anglais.



Figure 2 : Partition et paroles de la chanson Romance du corsaire, appartenant à Léon Bignon, second chirurgien à bord du Sartine, 5 février 1790. Arch. dép. Char. – Mar., B 6038.

Le Canada constituait un débouché important du commerce rochelais, et c'est donc vers la traite négrière que vont s'orienter une bonne partie des capitaux et des énergies. On compte ainsi 75 expéditions entre 1771 et 1778. Interrompue brièvement par la Guerre d'indépendance américaine (1778–1781), la traite reprend de plus belle : entre 1781 et 1792, ce sont 120 expéditions négrières qui partent du port de La Rochelle. Ce n'est pas tant la Révolution française, que l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue en 1791, qui interrompt ce commerce. C'est en 1792 que part le dernier navire négrier rochelais, le « Saint-Jacques », qui n'arrive d'ailleurs pas à destination, arraisonné avant par les Anglais. La guerre générale compromet en effet le commerce transatlantique, tandis que l'esclavage est aboli, d'abord à Saint-Domingue, puis dans l'ensemble des colonies françaises (1793–1794). Le port de La Rochelle se trouve presque ruiné par l'effondrement subit d'un trafic si lucratif; le commerce maritime rochelais entre en léthargie, et ne retrouvera une activité économique importante que dans le dernier tiers du XIXe siècle.

Après avoir – brièvement – rétabli la paix en 1802 Napoléon Bonaparte rétablit également l'esclavage. Il faut dire que sa femme, née Joséphine Tascher de La Pagerie, est issue d'une famille « créole » de la Martinique qui a bâti sa fortune sur l'esclavage ... Sa décision entraîne l'insurrection générale de Saint-Domingue, et la reprise des hostilités rend à nouveau impossible tout commerce maritime. C'est le roi Louis XVIII qui interdit la traite négrière en 1817, avant l'abolition définitive de l'esclavage en 1848.

Une richesse de fonds remarquable

Situées dans cette ville de La Rochelle, les Archives départementales de la Charente Maritime conservent un fonds exceptionnel de sources qui illustrent le fonctionnement de la traite vue de France : journaux de bords des navires, correspondances d'armateurs, livres de comptes, témoignages manuscrits, plans et dessins des bateaux et des plantations ... ⁴

Mais ces documents témoignent surtout d'un fonctionnement administratif et financier. Les traces des procédures administratives de ce qui est surtout une opération commerciale et maritime sont ainsi les registres de déclarations des armateurs devant l'Amirauté (registres de l'Amirauté de La Rochelle), les dossiers de contentieux (portés devant le tribunal de l'Amirauté), le fonds de la Chambre de commerce.

Les procédures financières et comptables se matérialisent, elles, par les « tableaux de traite », les livres de comptes, les factures, les états de dépenses, les tableaux de vente et de bénéfice, ou encore les polices d'assurance ou les contrats entre associés.

Quant aux témoignages liés plus directement à l'expédition maritime, ils se constituent des ordres donnés par l'armateur au capitaine, les plans et certificats du navire, les inventaires des biens des marins morts en mer, les contrats d'engagement des marins, les « rôles d'équipage » (listes détaillée des marins), les livres de bord. De tous ces documents, ce sont probablement ces derniers, véritables journaux de voyage, qui peuvent, par endroit, comporter le plus d'allusions à la dimension humaine – ou plutôt inhumaine – du commerce pratiqué.

Signalons enfin les correspondances et archives privées : ce sont des lettres, des

⁴ Voir JULLIEN Benoît et MORGAT Alain, « Médiation et valorisation des patrimoines liés à l'esclavage. Chairs noires et pierres blanches, une année de manifestations en Charente-Maritime », in In Situ, https://insitu.revues.org/10221, consulté le 6 décembre 2016.

correspondances, et parfois des journaux personnels, qui peuvent contenir des questionnements ou des inquiétudes, ou le récit de certaines anecdotes sur la capture des esclaves, leur comportement, les propos échangés avec eux, etc. Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance de ces données « qualitatives », qui sont très peu nombreuses. Encore faut-il bien préciser qu'il s'agit des archives de la traite, et non de l'esclavage, qui lui est documenté dans d'autres documents que l'on peut trouver, par exemple pour le domaine français, dans les Archives départementales des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion).

On le voit, si l'on réfléchit en terme de crime de masse, le problème est double : d'une part, ces documents ne sont que les témoignages de préoccupations administratives, financières, comptables, commerciales. D'autre part, ils sont largement issus de ceux qui ont perpétré le crime, non de ceux qui l'ont subi.

-	Introduction colloquée comme	gyconi	he ex	chuive	anie/	artin		v90.					- 10 (0		1791	yı,			102.			Total
latto	Clequeura	1	1	1	my der	(del	1	spil.	2	jr.	2	1	in	1	1	1	1	1	31	1	jë.	Total
N.	MI Racken Ve Maniel bolivers in Jugar	1.				а.	etes				-	-		- 1		neve			-1	100		Street
	Res Challestin Review form	1 2	.0	-	4	100	9155	-		-	\rightarrow	-	-		-	9100		-	-	HEF	27	Desir.
A	Sour la review ou troite they france	4.1	9.	-	-		Sten		-	-	\rightarrow	- 1		-	-					- 1		Some
	Stood from a Defour ungerieur with	1.	6	-				Arth	-		_	-	-	-	-	3069	-				150	ator
-	Charin believe me Comin	1			1		Cur	mee			-											10000
-	Bennessans progressor of the histories in a house. Calenger muchael mills	1:		-	1		100	1.7	40,00													wees.
	Ly wary bolown a linear	1:		1		,	p.in								-		als.					19000
	10 Marie service mile	1		-	-	1	men				Aso.	_	-	-			620					26000
	and Swin mertine on per a wayer	1			-		Acre	-			-	_	4ire	_	1/00							24,000
23.	Char Bullen Brokeyer with	- "		-	3.0		Nec			-	Gia.	-			200		ide					Same
-	Monte It Shin theyertid ages in ingra-	-	-	-		1	Wilter	-		-	-	_	-	\vdash								wine.
.0,	Robin Caine get for de Cominante	7	8	1	-	**	1507			-	-	1666	-	1600				100				330000
	Receive survelier in farmer	1	-	1		80	Minn			-				-	-	2011					2500	27000
	Carp labour a mortering	1	1	1	100	144	A\$ 20									11576			-		Perce	104000
-	Links trans marghine Cale		1	10				Gara			391	30		-	-	-	194				-	18000
AT.	Billion marchini in ville	100	1		-	1					100						1000	155				124000
~	Wishen land upor or ville	3	1	1	1			5.0			-	-					Alto .		1500			140000
W	Marie come province De Madiations	1.	1	1		2	11			100						51.51	BN					1000
-	Vinnelse Later on Della	- 0	×			3	4.534									2700					4570	53 rec
-	Popular bulliane in Bloom	1	10	1	111		2000	7623			1300			15			1,003		1000			93000
	Some Callano an inga	-	14	1	10	4	4/46		7609			-										where
50.		1.		11.	-	1 5		-	-	1	200	-	7009			10	100		1160			Contra .
40.0	marker commercial control of the files in	1	10	1 "	100	1.	-	3165		-	-		100			-	1		1660	1		alcer
	commence with		1	1 .	100		12.5	1		13.79			1,610	-		1		1	1	1	-	13000
	But and hatien away way		1.	10.0	1	1:	AFOO						1			43%	1	100	100	All I		- Cross
	well printer de want	1 5-	1	1-	1	1	1650								1		1	1	100	m	-	2400
			1												1	7000	1	-	-		10	1000
in	Comment of the same	181	N.E	61	N.	291	marjus	1 con	11944	Sedio	100	who	Line	with] 200y	II con	Hitse	Harato	Wenn	11 000	mai	1 702 the
-		100	10	1 15	Tor.	II and	to a dirty	-					Wing.			11	7	100000	-	(a))4)	1 centre	OKO.
		11	1	-	1/4	1077	1 1	10011	1	-	100	100	~3,9	II evano	A Named	1	1	- April	Trans.	122	120	100
			1	1			Ser.	11	10	11	1/8					2.952	No.	C/Live	MENN	M666	Sin	1350
1	cale his map per la city de desir elemen	9 4	16	6		100	los.			1		1 0			1 3			Town or the last	HE I	ALI	1	2000
3.	7	100	100	10	1	200	63Sec	Dies	1425	102.W	30330	01	distan-	ice vego	a 127	47:3		1	HILL	40/6/3	- 14	S. Link
		1,770	111-20	-11															marile 1	Allmonte	distant	

Figure 3 : Tableau de vente de captifs à Saint-Domingue (Haïti), provenant de la cargaison du navire Le Vistor, de La Rochelle, 11 avril 1790. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4177.

Une politique de valorisation approfondie

La reconnaissance par l'Etat français de l'esclavage comme un « crime contre l'humanité » en 2001, puis en 2006 le choix d'une date commémorative⁵ constituèrent une étape importante. D'autant que la loi mentionnait explicitement « les archives écrites disponibles en Europe »⁶ et incitait les programmes scolaires à accorder une place significative au sujet.

⁵ Il s'agit du 10 mai, en référence au jour où fut promulguée cette loi en 2001 ; ce choix est controversé.

^{6 «} La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée » (République française, loi 2001-434 du 21 mai 2001, art. 2).

Ses Capitals dinerent vons les poures; mais le soirs n'apres. come progue plue la terre, et le pour étant debarravée; Le Constante vouler que ils prifem feur souvezen bour-Ce cepas étart orcheve, pour doinstant apret, je domai, comm se Contume, Poroze se faire sescenore les bommes, et ales ele our de nons verne Dem, sabre, de plaga Acus l'order l'abitust, i nicoowire pour larren imposer : à mon pramier signel, de se le viront tono, en marchant vars l'entre du Lare; les fors sont les meino et zoiso étaient governo, ginant Sourcoup tous mone je emo o aboes, en voyane gu "une poestie o ense or lovifosit-preis Boos, vono le vent, gurla bounde du noveixe les fregat à tombre unais grant on tout, ils vasciosaimt par los jambes le Sientenant; e trois ventres ve nos marins qu'els joténent à l'even; abro les anti Planes crièrent celorte, van vamos et chrem aufortot so tint sur l Définive de cotto révolte. D'étais ogymnje contra la lisse on vent, ag contre moi le chirurgien, et quelques autres de l'équipage je me worfsitet vors les Nègres, especiment en mon sabre pour les obliger desenver on Fare: Il wan farent prime of rayes, me regardent in face et approchant se mot. The voulant going len frese se in et enevez moino koo ture, funtague je voyario en euse goreague donte dia tune; je me retirai vero la rembarce, remarquant que j'atris sud Plane sur le pout, et orient à la centinette de l'averière de " with On affait pour the le faire los que j'entendes Monison Francisco for to ourse, je to course le colnalers vogant que " y avait john de tempa perde, je avisis l'éconte du grand l'entir at montar our la dime sans que les nigres tentressent de me roten car les pieve, aimi que vile le pouvaient. Le Mictiment fate aute pou de Choming les porsonnes tombées à la mere, pui bourous savaient narger, attrapirant se onite quelques manomores et renki a boro, ac qui ougmente nos frees on l'ovrière, on les fem avaient anosi fort me monvemant; mais on a cont pour bearing de cal ni d'armes à fonce pour les réduire; quelques tapes et conquertes an derriere suffert. It is an itait fore ainsi des lagurenses que sociont animos abarabaient à tirer quelques bois de la de pour foncer sur la remburer. Ses negathour même, libres er les brav et fambes, nous brugaient et la tête tent ce qu'els pouve juganis- some qu'il falleit absolument en sacrifier qualques uns Sumetho les autres, on Sit leux de poistolets, finile et même goveriors closinges soulament a petit plant, se qui en tua trois; singen from si efrancio que ilo se priscipitarent di l'enu on on les laisse es noger; Almo, les antres contresent done, mêmes dans l'entre spont. De notes coto, le recond maitre d'aguipage ent le mathem d'être Mosse à la gorge gover he tira-konne s rim garrier, yn im hamne yran kaabiha ei aste anne walait-reakwyger : Huwani-fam s heures syreis , st-nous pervines on bout de quolques jones le maitre charpordier pour suite-D'une Prosure que les nigres lut anxient faite à l'opaulé. Catévé. nement augmentant comme de raison notes défiance, un double les for our plus robustes captifs, et pondant-quelques jours, il n'a on ent plus que la moitie, à la fois, our le pont : prenant s'aillours toutes presentions contra une reconve tentactive de lem part. Ils non som. satent plus, je le crois, et furent comme ses montons toute la France. see, qui par la marobe lente de notre batiment for asser longue, bour faire mourier Draffeelien searbulique, un officier et deux multres marine.

Figure 4 : Une révolte d'esclaves à bord du navire La Reine de Podor, extrait de l'Histoire des services à la mer et dans les ports, de Claude-Vincent Polony, navigant à bord du navire Les trois frères, 1784. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4311/1. p 79 à 81.

Plusieurs institutions mémorielles furent constituées en France dans les années qui suivirent : en 2012, le Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes (qui était, rappelons-le, premier port négrier du pays), et en 2015 le Mémorial ACTe dans l'île de la Guadeloupe (Antilles françaises). Sans vouloir entrer dans des polémiques qui restent très vives, on peut s'étonner que dans une France qui a développé depuis des décennies les commémorations, les reconnaissances et les anniversaires, il ait fallu attendre si longtemps pour voir la constitution de mémoriaux d'un crime de masse pourtant connu depuis des siècles... De ce point de vue, La Rochelle fait figure de précurseur, puisque son Musée du Nouveau Monde y fut inauguré trente ans plus tôt, dès 1982. Ce musée fut aménagé dans l'hôtel particulier des Fleuriau, une célèbre famille d'armateurs qui fit fortune dans la traite des esclaves, et possédait des plantations à Saint-Domingue (Haïti). Véritable musée riche de collections prestigieuses et variées, plus explicite et plus pédagogique qu'un mémorial, il consacre une bonne partie de ses salles à la traite et à l'esclavage français. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il est le premier, et pour ainsi dire le seul musée de France à le faire⁷.

Dans cette dynamique mémorielle des années 2000, et souvent en partenariat avec le musée du Nouveau Monde, les Archives départementales de la Charente Maritime menèrent une active politique de communication auprès du public, notamment dans les années 2010–2012 : réalisations de plusieurs expositions (réelles et en ligne)⁸, conférences et colloque, publications, et dossier pédagogique⁹, particulièrement utilisé par les élèves depuis que le sujet est au programme des classes de quatrième¹⁰. A partir des documents qui ont été conservés, les questionnements portent essentiellement sur la problématique – à la fois insoluble et très contemporaine – d'un crime de masse pratiqué par des gens ordinaires, comme s'il s'agissait d'un commerce comme un autre...

On peut ainsi avancer qu'aujourd'hui, les Archives départementales de la Charente Maritime se sont imposées comme un des principaux acteurs (en France métropolitaine du moins), de la commémoration, de la compréhension et de la transmission de la mémoire de la traite négrière.

Quelques difficultés rencontrées

Mais cette politique ne va pas sans difficultés. Quel discours pédagogique peut-on tenir à destination des Européens d'aujourd'hui (et notamment des jeunes) pour les aider à appréhender une réalité dont les différents aspects peuvent être atténués par l'éloignement temporel et la froideur des documents – ou au contraire déformés par des enjeux actuels ? Comment, depuis une ville française prisée des touristes d'aujourd'hui, utiliser ces documents en collaboration notamment avec les régions concernées par la traite (Afrique, Caraïbe, départements français d'outre-mer), en tenant compte de la sensibilité

⁷ A Bordeaux, c'est seulement en 2009 que le Musée d'Aquitaine consacra trois de ses salles au sujet. Les autres pays européens n'étaient pas plus en avance : l'Angleterre, puissance esclavagiste s'il en est, n'ouvrit un musée de la mémoire de l'esclavage qu'en ... 2007 (l'International Slavery Museum, à Liverpool).

⁸ Voir l'exposition en ligne à l'adresse suivante : http://exposvirtuelles.charente-maritime.fr/fr/expositions/la-traite-negriere-rochelaise-au-xviiie-siecle, consulté le 6 décembre 2016.

⁹ Voir Le commerce triangulaire... op. cit.

¹⁰ Voir notamment Un commerce pour gens ordinaires ? La Rochelle et la traite négrière au 18e siècle, La Rochelle, Archives départementales de la Charente Maritime, 2010.

élevée à ces questions ? Comment éviter, également, les récupérations anachroniques ou les interprétations excessives sur une question qui provoque encore de nos jours des débats passionnés ?

Tout d'abord, le public auquel on s'adresse est un public constitué d'Européens du XXIe siècle, de touristes, de jeunes ou de tout public : il est difficile de leur faire appréhender une réalité lointaine dans le temps, et rendue encore plus lointaine à cause de la distanciation provoquée par des documents anciens, froids, difficiles à lire et à comprendre.

Il est par ailleurs complexe d'évoquer un sujet « qui ne se voit pas ». Il y a là une différence avec l'outre-mer (île de La Réunion ou Antilles françaises), où l'esclavage se voit et se vit par beaucoup d'aspects, où la mémoire de la traite est inscrite dans la chair de nombreux habitants, mais aussi dans les noms de lieux, dans le patrimoine architectural et dans les paysages. A La Rochelle (comme à Nantes ou à Bordeaux), la traite négrière est une « mémoire absente ». Aucun esclave n'a foulé le port de La Rochelle. Il faut s'interroger, aller observer les immeubles construits avec l'argent de la traite, pour retrouver des traces indirectes de la traite, grâce à l'argent qu'il a rapporté... Encore ces traces sont-elles très élégantes et harmonieuses, et il n'est pas naturel de faire coïncider ces architectures harmonieuses avec la laideur d'un crime de masse.

D'où, sans doute, l'importance des sources écrites comme témoignages de ce crime. Mais là aussi, des difficultés se présentent. D'abord, le problème des manques, des vides dans les sources, et pas seulement à cause des pertes et destructions de fonds. En effet, il y a beaucoup de « non archives », c'est à dire d'archives jamais écrites. A commencer par ces documents qui permettraient de faire le lien entre les esclaves débarqués en Amérique, et leur origine à leur départ d'Afrique (peuple, ethnie, village) : mais ce lien, que tant de chercheurs et de descendants aimeraient pouvoir renouer, est presque impossible à retrouver, à de très rares expressions près. Autre cas, les récits de déportation racontés par les esclaves eux-mêmes. Ces slave narratives sont davantage présents dans l'Amérique esclavagiste du 19e siècle : qu'on pense aux récits qui inspirèrent le célèbre roman américain La case de l'oncle Tom". Mais rien de tel à l'époque de la traite négrière française : aucun esclave n'a laissé de journal de sa déportation, et à l'exception de quelques très rares documents judiciaires¹², aucun texte d'esclave ne nous est parvenu pour témoigner au nom de tous ses camarades d'infortune. Il existe bien des témoignages émouvants laissés par les marins morts pendant la traversée¹³, mais rien de tel à propos des esclaves, qui ne faisaient l'objet d'aucun acte écrit lorsqu'ils mouraient à bord des bateaux.

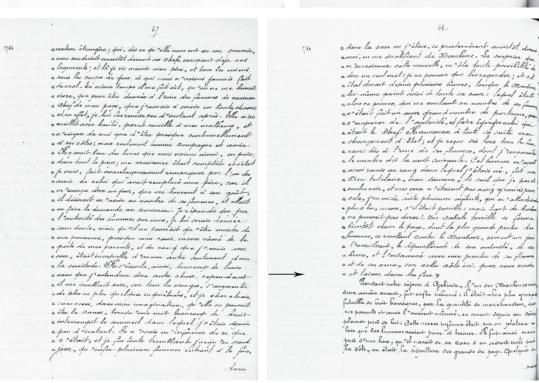
Les sources existantes pouvant témoigner au nom des victimes sont donc uniquement des sources provenant des « maîtres », et non des « esclaves ». Ainsi en est-il d'un des documents souvent mis en valeur dans les fonds des Archives départementales de la Charente Maritime : le récit d'une révolte d'esclaves, ou l'émouvante histoire d'une belle

¹¹ Uncle Tom's cabin, publié sous forme de feuilleton par l'Américaine Harriet Beecher Stowe en 1852, au moment des débats sur l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, s'inspirait des autobiographies écrites par d'anciens esclaves nommés Josiah Henson et Frederick Douglass.

¹² Voir ROGERS Dominique (dir.), Voix d'esclaves, Paris, Karthala, 2015, 192 p.

¹³ Citons par exemple les exemples de documents rendant compte du partage des vêtements et objets personnels des marins morts entre leurs camarades (voir par exemple l'inventaire des hardes du mousse Etienne-Joseph Le Clerc, Arch. Dép. Char.-Mar. B 5876).

momorise bumen de Mo Obebet qui, conjuit son expedition mal xinsor (Anenous concit gas, l'un sous d'autre, un cagetif gas fons) o en grenoit à bont le mouse, et gavatientécement oux malasses, Moivein. Les mimes Commes, ou o contres se tenvient toujours a be de distance, et quirique assises, sans cesse vous un mainten le attentiones an moinve enotion geste ve la guimanbouc. Se tou et sont his mone start somework on number comme gontrame. Coponisan, notice consists operague sente à Sonango traitant beaucouse, fairait à mesme gavore he nègres sur les trois Frères, et on his remplaceut en même hangs ser move than ser sur les les exchaes grasque tons se les manieres de vette exclave annonçant vraiment que alle avait out fois joni o m. sort beneaux, excitorent ma emissite, mais ne so frie fant o Inn. sont heureure, excitivent me envisore, units me present cause deux, ou hangue, dunt j'outeravair à drine guelque mois, jour recours our bombe de lemmes (riegre libre ou jagge, que l'oue à a jaqueure course our bombe de lemmes (riegre libre ou jagge, que l'oue à discourse de la ségme de Côte, pour éque, les Capatife, et les acourses, our l'évie qu'il de deux ou de la ségme de la ségm l'espèce qu'ou nomme Mayonbe, n'étaient pas beaux, et bientit porterent à boro sumes malavies, partienlièrement la sysenten from gregovicialle à une congation, et qu'il est impossible d'avietre. Dans le nombre de ces captifs acuns de Lonango, de house me femme, qui pen ve jours ames être à bors, se fit remarquer non pour me, belle physionomie, ne ses formes absolument agreables sa viez qu'elle Commensa en effet, sis le nême soir, et continues. santzeluieure jours, après l'entrée des Captifs sans les pares les now governor, some configuration of more under make or creatines at the article of purpose under make or creatines at the configuration of the continuous point he believed among an involved under the continuous animasses, inspirar point of the continuous of intelligence in one que contains animasses, inspirar point at the creating of recovered to the continuous of the c await de guoi à rompetir un épocie volume, des mille et une vie tourses qui me furent-raconteos, sont guelon unes n'êtaient per sours interêt, et que j'oci qui retenve ainsi qu'êt suit. C'ost le Quimankouse ani sa poorter. a. The du premier Chif d'un bean pour pres de la observagione que est cui petro la moneraliste est stanuart raviere pressiver. Chieramente un est lais fetra la moneraliste. Catta favorer gan alla accepta gainement fur, bruntos, successo de la mandita de Quandita escaladores quanto que l'on Confire ordinairement et quelques coolaves des judios a dons baquette toute l'année nous voision page près de la ma a frapprochais de soize ans, lorsqu'une nation asse shim grave gue, t'on conque connacement, que grave la police sur loss accommalhes some les someonesses, gone frice la police sur loss les sontess. S'autorile segritique qu'elle ségrique, sur ses fouctions et fe hon ordre qui en résulta, promose bientêt qu'en n'encatione anteraison, due son disse d'exemper nos torres ?in wint none attaquer . Hos voisins, tons les hommes de l a droit coppelie, il gent bientet plusieure opeandes batalle a on nous cumes de tels avantages, que l'ounemé sembla faire in meillar choice; it fit reconnaite aussi vans cette mme, un conactire ve bourteur qu'elle manifestait même an aoor plus d'antres intentions ofice de relourner che ervers tous les hanes, outre que le Propitaine, le secons, et ashi unt elle partuyeait la Cabane. Elle se fit appelor à lors quinen when Hon puit la route, of ha suivait depuis queldes a quand une porte de nos allies, s'étant, vans donte, les one non vietingne sans certains contribe or l'alique, out-l'insome non vietingne. Sons certains contribe de l'alique, out-l'insome or fraise profe ha madification se Manager fois qu'este paraissait sur le sout-toutes bes curles curseitet his faireinnt le sagnifice, Chathe ses mains tous en course de la contribe de la co a corresposas pour sos prisants, revint- avec his sur a a nos gono aloro, tons discourages, s'enfirment dans le la . 2 % elant plus entoures que d'hommes feibles et per grow a tonte ma famelle charcha aufoi di se sanver. surfle 8 cc 10 Coupe y vis ce qu'elle était moster cing à six fimmes se congentent autom s'elle; lorsqu'elle était sans la Cabane su a y envious pont the vinese, same des traitres, of in son a protecte de quelques services, nons horizent à cete



Figures 5, 6, 7 and 8: Récit fait par une princesse réduite en esclavage, extrait de l'Histoire des services à la mer et dans les ports, de Cl.-V. Polony, 1784. Arch. dép. Char. – Mar., 4 J 4311.

esclave qui s'avère être une fille de roi réduite en esclavage¹⁴. Là encore, ce témoin n'est évoqué qu'à travers le récit qu'en fait un « blanc » ... On pourrait d'ailleurs ajouter que ce récit n'existe que parce qu'il s'agit d'une personne de sang royal, et non d'une « simple esclave » ... Peut-elle être considérée comme un témoin fiable de la condition d'esclaves, ou n'est-elle pas plutôt justement un cas exceptionnel ?

On voit combien il est difficile d'utiliser ces documents rédigés par le capitaine ou l'armateur : quelle objectivité, quelle crédibilité peut-on accorder à ces documents pour « témoigner » au nom des esclaves ?

Quelques écueils et quelques risques

Outre la question des sources qui sont celles des « blancs », d'autres écueils se présentent : et particulièrement, la tentation d'une lecture « anachronique » de l'histoire. En raison de l'actualité toujours brûlante des conflits raciaux et des débats sur l'esclavage et la colonisation, il s'avère difficile, encore aujourd'hui, de maintenir la distanciation nécessaire avec le phénomène de la traite négrière. Les mentalités de l'époque étaient celles d'une société très hiérarchisée, où une grande partie de la population était soumise à une autre, par l'esclavage mais aussi la domesticité, avec une aliénation de sa liberté individuelle qui semble très choquante de nos jours¹5. La question du statut (libre ou non libre) était donc plus importante que la question strictement « raciale » de la couleur de peau, pourtant mise en avant dans la manière dont on raconte l'histoire de nos jours¹6.

Difficile aussi, d'expliquer que les dispositions brutales du fameux Code noir, législation concernant l'esclavage qui fut promulguée en 1685 et resta en vigueur durant tout l'Ancien Régime, comprenaient aussi des prescriptions sur le baptême et l'éducation religieuse des esclaves, ce qui montrait bien que les esclavagistes reconnaissaient pleinement la nature humaine de leurs esclaves...

Difficile, encore, de faire comprendre que l'esclavage était intégré dans un système colonial global, où il semblait évident que les colonies n'avaient de raison d'être que pour alimenter et enrichir la métropole en matières premières, et non pour elles-mêmes.

Difficile, toujours, de bien séparer l'époque coloniale datant de l'Ancien Régime, de celle de la Troisième République : celui-ci, qui commence dans les années 1880 et ne s'est achevée que dans les années 1970, reste beaucoup plus familier du grand public, et a beaucoup marqué l'imaginaire et les conceptions de nos contemporains. Elle a donc tout naturellement « pollué » les représentations de l'Empire colonial français des XVIIe et XVIIIe siècles, qui en était profondément différent.

¹⁴ Voir le récit du voyage à bord du navire La reine de Podor en 1787, raconté par Claude-Vincent Polony, « Histoire des services à la mer et dans les ports », Arch. Dép. Char.-Mar 4 J 4311/1 pp. 79–81.

¹⁵ Dans la société française du 19e siècle, sur 15 millions d'actifs, 4 millions étaient dans une situation de sujétion profonde : 1 million de domestiques et 3 millions d'ouvriers (voir GUIRAL Pierre et THUILLIER Guy, La vie quotidienne des domestiques en France au 19e siècle, Paris, Hachette, 1978, cité par MARQUANT Robert, Bibliothèque de l'école des chartes, 1979, 137, 1 p. 145).

¹⁶ C'est ainsi que le héros de l'indépendance haïtienne Toussaint Louverture, né esclave et devenu général et gouverneur d'Haïti, semble bien, après son affranchissement, avoir possédé lui-même des esclaves... (voir DE CAUNA Jacques, Toussaint Louverture et l'indépendance d'Haïti : témoignages pour un bicentenaire, Paris, Karthala, 2004, p. 63).

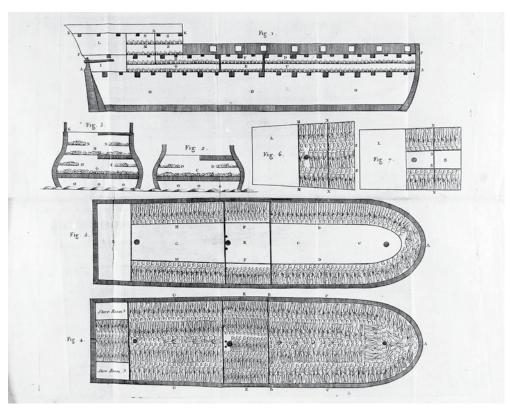


Figure 9 : Entassement des captifs à bord des navires négriers, extrait de l'Histoire du commerce homicide appelé Traite des noirs, ou cri des Africains contre les européens, leurs oppresseurs, de Thomas Clarkson, Paris, 1822. Musées de La Rochelle, MNM.1989.9.3.

Il convient aussi d'éviter que l'évocation aussi rigoureuse que possible d'un phénomène historique, ne soit influencée par des débats actuels. C'est le cas de la question des revendications de reconnaissance officielle, mais aussi d'excuses et même d'indemnisations. Souvent portés par des associations qui s'appuient sur la sensibilité des populations originaires d'outre-mer, et avancent des arguments historiques, ces revendications posent des problèmes sans fin qui excèdent d'ailleurs le cadre du présent article : quelle reconnaissance pourrait réellement compenser l'horreur d'un crime de masse aussi important ? S'il y avait indemnisation, faudrait-il considérer que les descendants doivent « payer » pour les crimes de leurs ancêtres, qui devrait indemniser qui, étant donné l'ancienneté du crime et les mélanges de populations?

Plus largement, en raison de l'hypersensibilité du sujet, il reste toujours difficile d'énoncer certaines réalités historiques : par exemple que la mortalité des marins sur les navires négriers était presque aussi importante que celle des captifs, que la mort d'un marin (fait courant à l'époque) était moins redoutée par les capitaines que celle d'un esclave (qui représentait une importante perte de bénéfice), que les peuples africains eux-mêmes ont activement participé au système de la traite, ou que la traite négrière n'est que l'une des formes – parmi beaucoup d'autres – de l'asservissement de l'homme par l'homme appelé « esclavage » qui a touché tous les continents et remonte à l'Antiquité.

Les archives comme outil de réconciliation

La mémoire de l'esclavage demeure une plaie ouverte. Les archives continuent à montrer, plusieurs siècles après, toute l'horreur de ce crime, dans des documents à la froideur glaçante, comme ces registres de vente où les esclaves sont appelés « pièces d'Inde » et décomptés comme des têtes de bétail. Mais ces preuves du crime que sont les archives, peuvent aussi servir d'outil de réconciliation – et c'est sans doute en cela que plus d'un siècle et demi après l'abolition, elles peuvent être le plus utiles. Car les commémorations, les reconnaissances, les repentances, les indemnisations mêmes pourront-elles jamais compenser le traumatisme d'un crime de masse qui a duré plusieurs siècles et dont les millions de victimes sont mortes depuis longtemps ?

Mais il ne s'agit pas seulement de ce fameux « devoir de mémoire », sorte d'« obligation mémorielle » qui répéterait en boucle un récit doloriste que même la recherche scientifique ne pourrait contester, dans une concurrence malsaine avec d'autres récits mémoriels non moins morbides¹⁷. Il s'agit aussi, et surtout, de conduire à la réconciliation.

Les archives peuvent jouer un rôle décisif et éminemment utile : elles permettent de « dire » la réalité de ce crime, pour permettre ensuite la réconciliation entre victimes et bourreaux – ou plutôt, dans ce cas, de leurs innombrables descendants. Vérité, et réconciliation. C'est tout le sens de la récente inauguration (mai 2015) dans la cour d'entrée du Musée du Nouveau Monde de La Rochelle – cet hôtel particulier bâti avec l'argent de la traite négrière – d'une monumentale sculpture de l'artiste sénégalais Ousmane Sow, représentant Toussaint Louverture.

¹⁷ Un exemple parmi d'autres d'un récit mémoriel contemporain de la traite négrière : au moment même de la promulgation du Code noir (1685), près de 200 000 protestants français, persécutés et dépouillés de leurs biens, s'enfuirent ou furent chassés de France à cause de la Révocation de l'Edit de Nantes. Leurs descendants – Européens, mais aussi Américains, Sud-africains et même Antillais – sont aujourd'hui des millions, qui seraient fondés à réclamer la reconnaissance du crime commis à leur encontre (voir PITTION Jean-Paul, « Les protestants français au XVIIe siècle », s.d., http://archives.ville-saumur.fr/_depot_amsaumur/_depot_arko/articles/794/les-protestants-français_doc.pdf, consulté le 2 novembre 2016).